



Conseil Municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du vendredi 04 octobre 2024

Le vendredi 04 octobre 2024, à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à salle d'honneur sous la présidence de M. Bruno VANDEVILLE, conformément à la convocation qui lui a été faite le vendredi 27 septembre 2024, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 23.

Présents

M. Bruno VANDEVILLE, Mme Laurence MORY, M. Jean Louis POPULAIRE, Mme Fatima GHADI, M. Arnaud GLABIEN, M. Jean-Paul CRAYE, M. Bertrand SIX, M. Philippe DE GUBERNATIS, M. Ludovic VALETTE, Mme Cathy DELPLANQUE, Mme Laëtitia PANNECOCKE, M. Sébastien DESCAMPS, M. Charles BEAUCHAMP, M. Gilles COQUELLE, M. Eric MAQUET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Représentés

M. Serge GIBERT donne pouvoir à M. Jean Louis POPULAIRE, Mme Laëtitia LAURENT donne pouvoir à M. Arnaud GLABIEN, Mme Géraldine MARCHISET donne pouvoir à M. Bruno VANDEVILLE, Mme Stéphanie BLONDEL donne pouvoir à M. Philippe DE GUBERNATIS, M. Bertrand MERLIN donne pouvoir à M. Eric MAQUET, Mme Sophie LEFEBVRE donne pouvoir à M. Gilles COQUELLE, M. Éric BRIDOUX donne pouvoir à Mme Fatima GHADI, Mme Martine PINHEIRO donne pouvoir à Mme Laurence MORY.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme Laurence MORY est désignée pour remplir cette fonction.

Demande de subvention exceptionnelle par l'association des Anciens Combattants

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que dans le cadre d'un projet d'acquisition d'un nouveau drapeau, l'Association des Anciens Combattants sollicite une participation de la Commune.

Le devis du drapeau s'élève à 1 200,44 € TTC.

Considérant que cet achat pourrait bénéficier d'une subvention de la part de la Région des Hauts-de-France au titre du dispositif régional d'aide à la rénovation et à l'achat des drapeaux associatifs des Hauts-de-France - READ à hauteur de 600 € et de l'Office National des Anciens combattants à hauteur de 150 €, l'association des Anciens Combattants sollicite le Conseil municipal pour une subvention exceptionnelle de 350 € pour un plan de financement établi comme suit.

| Dépenses | | Recettes | |
|---------------|------------|---------------------------------------|------------|
| Achat drapeau | 1 200,44 € | Région Hauts-de-France | 600,00 € |
| | | ONAC | 150,00 € |
| | | Participation des Anciens Combattants | 100,44 € |
| | | Sollicitation communale | 350,00 € |
| Total | 1 200,44 € | Total | 1 200,44 € |

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'accorder une subvention exceptionnelle, sur présentation de la facture, au profit de l'association des anciens combattants à hauteur de 350 €.

Invité à délibérer, le Conseil municipal **DÉCIDE** :

- D'attribuer une subvention de 350 € à l'association des Anciens combattants ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à l'exécution des présentes décisions.

POUR : 22
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
NE PARTICIPE PAS : 1 (M. GIBERT)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (<https://www.telerecours.fr/>)

Ainsi fait les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance

| | |
|--|------------|
| Publié le : | 14/10/2024 |
| Transmis au contrôle de légalité le : | 11/10/2024 |